n° 49 - octobre 2023

Bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage

Cercle National du Recyclage

Tri-angle

voir autrement la notion de déchets

SOMMAIRE

EDITO 1

PROGRAMME DU 21È FORUM 2

LE SITCOM CÔTE SUD DES LANDES PARTENAIRE DU 21È FORUM 4

NOS DEUX NOUVELLES PUBLICATIONS 7

LE SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE MET « UN PEU D'HUMOUR DANS CE MONDE DE TRI » POUR SA NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION . 8

SYDED DU LOT : UN CENTRE DE TRI DÉMONSTRATEUR NATIONAL EN MILIEU RURAL 11

LES BRÈVES DES ADHÉRENTS 13

EDITO

En cette période charnière au niveau des deux filières REP les plus emblématiques, le Cercle National du Recyclage souhaite faire un point complet sur l'actualité de la REP emballages ménagers et la REP produits et matériaux de construction et des bâtiments (PMCB).

Avec la décision sur la mise en place de la consigne pour recyclage des bouteilles de boisson en plastique, un cahier des charges intégrant une nouvelle dynamique vers l'amélioration des performances, quel sera le dispositif de collecte et de tri des emballages ménagers pour les six prochaines années ? Les représentants des collectivités dont le Cercle National du Recyclage ont préparé un plan permettant d'atteindre les objectifs sur tous les emballages sans consigne. Cette alternative sera-t-elle retenue ?

La Filière REP PMCB prévue dans les textes au 1er janvier 2022 se lance auprès des collectivités après les négociations sur l'organisation pratique et sur les barèmes de soutiens. Les éco-organismes sont prêts à desservir les collectivités et leurs déchèteries en fonction de leur capacité. Les orientations prises et les soutiens prévus seront-ils en adéquation avec les attentes des collectivités sur le terrain ?

Je tiens à remercier chaleureusement le SITCOM Côte sud des Landes d'accueillir cet évènement et nous comptons sur votre présence pour débattre autour de ces deux sujets sensibles !

Jean Patrick MASSON
Président
Cercle National du Recyclage

Numéro spécial 21e forum du Cercle National du Recyclage en partenariat avec le SITCOM Côte sud des Landes

Sitcom Côte sud des Landes AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

Déchets infos

l'écho circulaire

Soutiens de l'évènement

PROGRAMME DU 21È FORUM

2 interventions - 2 tables rondes

Mercredi 4 octobre 2023

09h00 CAFÉ D'ACCUEIL

09h25 Mots d'introduction

- ***Jean-Patrick MASSON**, président, Cercle National du Recyclage,*
- ***Alain CAUNÈGRE**, président, SITCOM Côte sud des Landes.*

09h30 Assemblées générales extraordinaire et ordinaire

- *Pour nos adhérents, ouvertes à tous.*

12h30 DÉJEUNER

13h45 21e FORUM DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

13h45 Ouverture

- ***Jean-Patrick MASSON**, président, Cercle National du Recyclage,*
- ***Alain CAUNÈGRE**, président, SITCOM Côte sud des Landes.*

FILIÈRE EMBALLAGES MÉNAGERS

13h50 *« Quel cahier des charges pour les emballages ménagers au 01/01/2024 ? »*

- ***Adeline PATUREAU**, adjointe au chef de bureau, SRSEDPD/SDDEC/BPREP/DGPR* ***Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires***

14h25 *« Les études qui contribuent à la prise de décision »*

- ***Jean-Charles CAUDRON**, directeur, Direction de la Supervision des filières REP,* **ADEME**

TEMPS D'ÉCHANGES

15h00

TABLE RONDE :
Comment et qui gérera les emballages ménagers demain ?

- ***Adeline PATUREAU**, adjointe au chef de bureau, SRSEDPD/SDDEC/BPREP/DGPR,* ***Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires***
- ***Odile Begorre-Maire**, représentante d'**Intercommunalités de France**, vice présidente, **Communauté de Communes du Bassin de Pompey**,*

(susceptible d'évoluer suivant l'actualité)

- ***Jean-François VIGIER,*** *représentant de l'**AMF**, président du **Siom de la Vallée de Chevreuse**,*
- ***Clotilde VERGNON**, responsable Recyclage et filières REP, **Fnade**,*
- **Jean HORNAIN**, *directeur général,* **Citéo** *(sous réserve).*

TEMPS D'ÉCHANGES

FILIÈRE PMCB

16h15 **TABLE RONDE :**
Filière PMCB : Comment mettre en place et rattraper le retard ?

- ***Nicolas Aveline**, directeur général des services, **SMDO**,*
- ***Thomas VACHEY**, directeur, **Sitcom Côte sud des Landes**,*
- ***Jérôme d'Assigny**, Directeur des Affaires publiques, de la relation Collectivités et Maîtrise d'ouvrage Chantiers, **VALOBAT**,*
- ***Louis-Paul LACLAIRE**, directeur des opérations, **Ecomaison**,*
- ***Arnaud HUMBERT-DROZ**, président Exécutif, **VALDELIA**,*
- ***Olivier PONTI**, président, **FEDEREC BTP.***

TEMPS D'ÉCHANGES

17h30 **CONCLUSION**

18h00 **POUR CONTINUER LES ÉCHANGES**

20h00 **Dîner convivial offert par le SITCOM Côte sud des Landes**

Jeudi 5 octobre 2023

08h30 **Rendez-vous au casino de Capbreton**

09h00 **Visite de deux installations du SITCOM Côte sud des Landes :**
- *l'unité de valorisation énergétique,*
- *la plate-forme multimatériaux.*

12h30 **Retour au Casino de Capbreton**

Le SITCOM Côte sud des Landes partenaire du 21è forum

Un Syndicat avec un mode de gestion en régie

SES COMPÉTENCES

Créé le 4 avril 1969, le Sitcom Côte sud des Landes, syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, compte 5 adhérents : Les communautés de communes Maremne Adour Côte Sud, du Seignanx, Côte Landes Nature, du Pays d'Orthe et Arrigan (partie Ouest du territoire), pour lesquelles le Sitcom exerce les compétences COLLECTE et TRAITEMENT (56 communes), et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, pour laquelle le Sitcom exerce la compétence TRAITEMENT uniquement (20 communes).

Le Sitcom est un service public en régie, financé par les contributions des adhérents, la redevance spéciale (redevance payée par les commerçants, artisans et professions libérales), les redevances spécifiques (mise à disposition de bennes, dépôts dans les centres de traitement, etc.), les recettes issues des ventes de produits (compost, allume-feu, bois de chauffage...), le soutien des éco-organismes.

UN TERRITOIRE TRÈS ATTRACTIF

Le Syndicat se caractérise par un une très forte attractivité au niveau touristique. La population totale est de 182 191 habitants et passe à plus de 350 000 habitants en période estivale. La population sédentaire a augmenté de 22% depuis 2010.

Le Sitcom gère ainsi plus de 300 000 tonnes de déchets par an, tous déchets confondus.

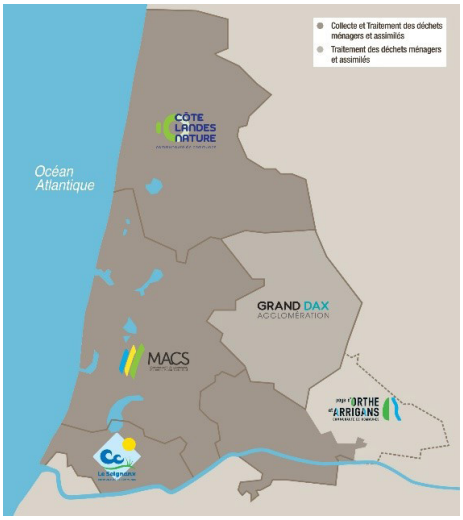

SES MOYENS TECHNIQUES

Pour gérer l'ensemble de ces déchets, le Syndicat dispose sur l'ensemble de son territoire :

- d'un réseau de 26 déchetteries ;
- d'un réseau de 581 points d'apport volontaire pour le tri des emballages ;
- d'une unité de valorisation énergétique UVE ;
- d'une plate-forme multimatériaux ;
- d'une installation de stockage de déchets inertes ;
- de 2 centres de transfert des déchets ;
- de 6699 points de collecte des ordures ménagères et 12769 conteneurs aériens pour les ordures ménagères.

UNE VÉRITABLE DYNAMIQUE AVEC UNE FEUILLE DE ROUTE 2023-2026 AMBITIEUSE

En 2021, les élus ont formalisé la vision politique du territoire en matière de gestion vertueuse du territoire dans une Feuille de Route pour la période 2021-2026. Cette Feuille de Route ambitieuse s'articule autour de 5 axes, déclinés en actions concrètes qui guident l'action quotidienne des services : Réduire les déchets, Transformer les déchets en ressources, Assurer la mobilisation et la coopération de l'ensemble des acteurs du territoire, Maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets. Le dernier axe, « Au-delà du déchet… » permet entre autres de favoriser le lien avec le monde universitaire, d'engager des actions en faveur de la biodiversité ou de favoriser le développement des carburants alternatifs…

LIEN sur RAPPORT ANNUEL – Sitcom40.fr

Des enjeux importants sur la côte sud des Landes

L'IMPACT DE LA ZONE TOURISTIQUE SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Dans un territoire à forte vocation touristique comme la côte sud des Landes, la politique de gestion des déchets durant l'été constitue un enjeu majeur. Donner aux vacanciers les moyens de bien trier leurs déchets est une condition indispensable

à sa réussite. Mais pas seulement : les moyens humains sont fondamentaux puisqu'il faut multiplier les équipes pour multiplier les fréquences de collecte. Une soixantaine de recrutements d'agents saisonniers sont déterminés dès le printemps pour pallier ces besoins.

➔ LA GESTION DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Sous réserve du paiement de la redevance spéciale, le Sitcom Côte sud des Landes réalise auprès des gros producteurs une collecte des emballages ménagers en porte-à-porte, ainsi que des collectes monoflux telles que le carton, les biodéchets et les fûts d'huile végétale. Les professionnels ont accès également à toutes les déchetteries du territoire. Cet accès nécessite de disposer de vignettes pour chaque véhicule de la structure.

Cette particularité explique en grande partie les tonnages importants collectés sur le territoire, qui ne sont donc pas tous issus des ménages…

LE FIL ROUGE : L'AMÉLIORATION CONTINUE DES PERFORMANCES

• 2024, le tri à la source des biodéchets

Le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets sera, en France, une obligation pour tous. Collecte des biodéchets, compostage individuel ou collectif en pied d'immeuble sont les 3 solutions proposées par le Sitcom Côte sud des Landes qui se prépare dès aujourd'hui à déployer un plan d'équipement sur deux ans.

➔ LA COLLECTE EN BORNES « BIODÉCHETS » : UN NOUVEAU SERVICE POUR ALLÉGER NOS POUBELLES.

Pour répondre davantage encore à ces enjeux, et faciliter le quotidien des habitants, le Sitcom déploie une nouvelle solution avec des bornes qui pourront recevoir nos biodéchets. Ces bornes seront situées sur le domaine public. Elles sont munies de trappes accessibles. Les habitants des secteurs concernés seront invités à y jeter leurs biodéchets uniquement, en sacs en papier biodégradable fermés. Ces biodéchets seront détournés de la collecte d'ordures ménagères classique et permettront un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique. Ce nouveau dispositif de collecte des biodéchets en apport volontaire sera complémentaire au compostage et ne s'y substituera pas.

➔ ET TOUJOURS, LES SOLUTIONS DE PROXIMITÉ AVEC LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Parmi les solutions de valorisation des biodéchets, le compostage individuel constitue certainement la plus efficace et la plus connue. Action phare du programme de prévention du Sitcom Côte sud des Landes depuis des années, le taux d'équipement en composteurs est aujourd'hui de 40 % sur notre territoire. Le Sitcom prévoit deux campagnes par an de distribution de proximité d'ici à 2026, mais si un usager est intéressé, il peut toujours venir chercher un composteur, un bioseau et un agitateur tout au long de l'année.

➔ LE COMPOSTAGE COLLECTIF : MÊME EN APPARTEMENT LE COMPOSTAGE EST POSSIBLE.

Déployé facilement en zone pavillonnaire, le compostage demande toutefois davantage d'organisation dans les zones plus urbaines. Le compostage collectif apparait alors comme une bonne solution. Il nécessite néanmoins une étude de faisabilité, des aménagements spécifiques, et des autorisations. Le principe du compostage collectif est simple : des composteurs sont installés en pied d'immeuble, sur un espace réservé. L'initiative doit être appuyée par le Syndic de copropriété ou le bailleur. Le Sitcom débute actuellement un plan d'équipement sur plusieurs communes du territoire. Ce projet est piloté par les maitres composteurs du Sitcom qui en assurent l'accompagnement et le suivi.

LIEN VIDEO MOTION DESIGN sur Sitcom40.fr

• REP PMCB, une filière à impact sur le territoire

La présence prédominante du Sitcom en tant qu'opérateur de gestion des déchets des artisans

et entreprises du territoire engendre la collecte de tonnages très importants de déchets, notamment en déchetterie. Sur les 200 000 tonnes de déchets gérés chaque année sur les déchetteries du Sitcom, plus de la moitié est issue du monde professionnel…

La vigilance est donc de mise à l'aube de la mise en œuvre opérationnelle de la Rep PMCB sur notre territoire !

Modes de tri imposés par la filière, mélanges de flux en fonction des filières REP déjà mises en place, évolution des conditions d'accueil des professionnels, impact sur l'organisation du service en régie, conséquences sur le dispositif de redevance spéciale déjà en place, effets du développement des points de collecte chez les distributeurs sur les tonnages collectés par le service public, identification de partenaires solides accompagnant le Sitcom dans le développement de zones de réemploi des déchets de construction, évolution du métier d'agent d'accueil en déchetterie…

Autant de sujets qui méritent des analyses fines avant de lancer le territoire dans la mise en œuvre de cette filière REP d'une ampleur inégalée depuis celle relative aux emballages recyclables…

• L'UVE, une unité certifiée et 100 % de déchets valorisés

L'unité de valorisation énergétique, en service depuis juillet 2016, est une unité de nouvelle génération qui répond aux meilleures techniques disponibles. Elle permet d'engager une triple valorisation de nos déchets : valorisation énergétique, valorisation matière et recyclage !

➔ LA VALORISATION ÉNERGETIQUE

L'UVE a une capacité de traitement de 91 000 tonnes de déchets par an. Dédiée à la valorisation des ordures ménagères résiduelles, des déchets tout venant de déchetteries et à des déchets tiers, l'usine produit environ 50 GWh d'électricité chaque année, revendue sur le réseau électrique, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une commune d'environ 35 000 habitants. La valorisation énergétique participe ainsi à la réduction des gaz à effet de serre et limite le recours aux énergies fossiles. De plus, la vente de l'énergie produite permet de diminuer le coût du traitement des déchets.

➔ LA VALORISATION MATIÈRE

Les imbrûlés de l'incinération, appelés mâchefers, sont maturés sur la plate-forme multimatériaux du Sitcom, avant d'être criblés et déferraillés. Ces mâchefers, une fois analysés, sont vendus et utilisés en sous-couche routière, en remblais ou en couche de fondation pour bâtiments industriels.

➔ LE RECYCLAGE

L'ensemble des métaux ferreux et non ferreux (aluminium, cuivre…) contenus dans nos ordures ménagères sont récupérés dans les mâchefers puis réintégrés dans les filières de recyclage réglementaires.

➔ L'UVE EST CERTIFIÉE ISO 50001.

Cette certification atteste d'une gestion énergétique responsable et raisonnée. C'est un atout pour le territoire car c'est l'assurance que le système mis en place permet d'optimiser les consommations et les dépenses énergétique de manière durable et efficace.

• Le Sitcom, acteur de l'économie circulaire avec son PASTEC

La stratégie économie circulaire du Sitcom a été transcrite opérationnellement en 24 actions qui constituent le Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers une Economie Circulaire (PASTEC) sur la période 2023 – 2026. Le PASTEC vise à embarquer tous les acteurs du territoire au sein d'une dynamique commune en faveur de l'économie circulaire. Il s'articule autour de 5 thématiques qui correspondent à chacun des publics ciblés par les actions. Le sujet de la prévention des déchets fait partie intégrante de l'économie circulaire, c'est pourquoi il a été décidé d'intégrer le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Sitcom au sein du PASTEC.

PASTEC
PLAN D'ACTION DU SITCOM POUR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LIEN PASTEC sur Sitcom40.fr

- **La vente de produits issus des déchets : optimisation constante**

Depuis toujours le Syndicat a cherché à valoriser les déchets collectés en développant des filières lorsque cela était possible. C'est le cas pour les déchets végétaux, les rondins de bois et souches, les palettes, les mâchefers et les déchets inertes.

Le compost

Le compost est fabriqué à partir des végétaux issus des déchetteries (tonte, taille, feuilles, etc.). Ils sont broyés, disposés en andain et compostés sans adjonction de produits chimiques. A maturité (6 à 8 mois), le compost est calibré afin d'obtenir un produit fin, prêt à l'emploi. Commercialisé en vrac ou en sac de 25 litres, le compost du Sitcom, riche en matière organique, est conforme à la norme NF U 44-051. Attesté Ecocert intrants, il est utilisable en agriculture biologique.

Le paillage

Il est fabriqué à partir de bois déposés en déchetteries : le paillage « palettes » à partir des palettes non traitées et le paillage «rondins-souches» à partir de rondins de bois et de souches.

L'allume-feu et le bois de chauffage

Ils sont fabriqués à partir de bois déposés en déchetterie ou sur la plate-forme de Bénesse-Maremne : l'allume-feu à partir des palettes non traitées et le bois de chauffage à partir de rondins de bois.

La grave, le concassé et le sable

La grave est élaborée à partir des résidus de l'incinération (les mâchefers) de l'unité de valorisation énergétique de Bénesse Maremne. Après un criblage, un déferraillage et un tri des non-ferreux, la grave est laissée en maturation pendant quelques mois, avant d'être analysée pour valider sa conformité. Ce produit dispose d'une caractérisation CEREMA de janvier 2018. Le concassé et le sable sont réalisés à partir des inertes valorisables qui sont concassés, déferraillés et calibrés. Les métaux extraits de ces deux produits sont revalorisés en métallurgie.

Pour plus d'information

Sitcom Côte sud des Landes

Thomas VACHEY, Directeur

vachey@sitcom40.fr

www.sitcom40.fr

Nos deux nouvelles publications

En téléchargement sur notre site internet, dans l'espace adhérents :

https://www.cercle-recyclage.asso.fr/espace-reserve/consultations/les-publications.html

Le Smitom du Nord Seine-et-Marne met « un peu d'humour dans ce monde de tri » pour sa nouvelle campagne de communication

Avec des performances de tri de l'ordre de 57 Kg d'emballages recyclables légers triés par habitant, les performances de tri des habitants du SMITOM du Nord Seine-et-Marne les placent parmi les meilleurs trieurs d'Île-de-France. Néanmoins, malgré la simplification du geste de tri opérée depuis 2019, de plus en plus d'erreurs de tri sont constatées dans les bacs jaunes.

Face à ce constat, le SMITOM et ses quatre adhérents (Covaltri77, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Val d'Europe Agglomération et la Communauté de Communes Plaine-et-Mont de France) souhaitent rappeler aux usagers les bons gestes de tri à adopter.

Dans la campagne « UN PEU D'HUMOUR DANS CE MONDE DE TRI », développée avec l'agence Zig Zag, les erreurs de tri prennent la parole, s'interpellent, se parlent entre elles, se répondent avec une touche d'humour décalée et rappellent qu'elles ne doivent pas finir dans le bac de tri.

De quelles erreurs de tri parle-t-on ?

25 % : c'est la quantité de déchets constatée dans les bacs de tri et qui sont impropres au recyclage. Aussi nommés «refus de tri», ces erreurs peuvent être classées en deux catégories :

Première catégorie de refus : les objets qui ne sont pas des emballages et qui sont retrouvés de manière régulière dans la collecte : les petits électroménagers, les jouets, les textiles sanitaires et les vêtements. Aujourd'hui, seuls les papiers et les emballages se trient. Ils n'ont donc pas leur place dans ce contenant.

Les bouteilles, bocaux et flacons en verre sont des emballages. Cependant, ils font l'objet d'une collecte spécifique et doivent être déposés dans les points d'apports volontaires présents dans les communes et sur les parkings de certaines grandes surfaces.

Seconde catégorie de refus : les emballages imbriqués les uns dans les autres ou jetés dans des sacs fermés. Les machines installées sur le centre de tri séparent les déchets par type de matériau grâce à des capteurs optiques. Elles affinent le geste de tri afin d'envoyer les emballages vers les filières de recyclage dédiées. Les emballages imbriqués, ou enfermés dans des sacs, ne peuvent pas être correctement identifiés; ils sont écartés du process et ne seront pas valorisés.

Pourquoi éviter les erreurs de tri ?

→ Un coût environnemental

Une fois acheminés au centre de tri par les camions de collecte, les sacs et diverses erreurs de tri seront écartés de la chaîne de tri, mis au refus puis de nouveau transportés de nouveau en camion à l'usine d'incinération. Ces déchets génèrent de ce fait plusieurs transports et traitements. Placés directement dans le bon bac, ces déchets auraient été acheminés directement au Centre de Valorisa-

tion Énergétique pour être valorisés en énergie.

Un coût sanitaire

Selon la nature des déchets, il peut y avoir des risques pour le personnel qui trie manuellement (seringues, verre...) même si aujourd'hui une grande partie du process est mécanisé.

Un coût financier

Un déchet mal trié a des conséquences financières qui à terme se répercutent sur les usagers. Les erreurs de tri représentent un surcoût pour les collectivités. En effet, les déchets non-recyclables une fois arrivés au centre de tri doivent être pris en charge pour retourner dans la bonne filière de traitement. Par ailleurs, certaines erreurs peuvent endommager les équipement ou perturber le fonctionnement du centre de tri induisant des coûts pour la collectivité (incendie, explosion..).

Les quatre règles d'or pour bien trier :

1. **Tous les papiers et les emballages se trient...** pas les objets qui sont à jeter dans les ordures ménagères ou en déchèteries (ex : cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, vaisselle...). Les emballages en verre (bouteilles, bocaux...) doivent toujours être déposés en points d'apport volontaire ;
2. **Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac jaune**, pas dans des sacs ;
3. **Inutile de laver les emballages**, il suffit de bien les vider. L'eau est précieuse ;
4. **Il ne faut pas imbriquer les emballages les uns dans les autres**. Si le volume du bac est insuffisant, il est possible de demander un remplacement de son bac par un bac de capacité supérieure en contactant sa communauté de communes.

En cas de doute :

Consultez le site : www.consignedetri.fr ou téléchargez l'application gratuite «guide du tri» de Citeo depuis votre smartphone ou posez vos questions sur trifacile@smitom-nord77.fr

Foire aux questions : consignes de tri

VISUEL 1 : LE PETIT ÉLECTRO-MÉNAGER

Grille-pain, cafetière, bouilloire, sèche-cheveux... sont des DEEE, autrement dit des « Déchets d'Équipements Electrique et Electroniques ». Ils n'ont pas leur place dans les bacs jaunes destinés exclusivement aux papiers et aux emballages.

Ces petits électroménagers, au même titre que les gros électroménagers (réfrigérateurs, lave-linges, micro-ondes...), les appareils audio-visuels (écrans, ordinateurs...), l'outillage électrique (perceuses, visseuses...), mais aussi les piles, sont à déposer via le 1 pour 0 ou le 1 pour 1 :

- dans les grands magasins ;
- en petites et moyennes surfaces ;
- dans diverses enseignes d'électroménagers ;
- ou en déchèteries.

De nombreux points de collecte sont identifiés sur le site : www.eco-systemes.fr. N'hésitez pas également à proposer l'électroménager en bon état de fonctionnement et dont vous n'avez plus l'usage à des ressourceries ou à des associations caritatives.

VISUEL 2 : LES JOUETS

Les jouets, usagés ou non, ne doivent pas être déposés dans le bac jaune. Ce sont des objets et non des emballages.

Les jouets en bon état peuvent être confiés à des associations comme Emmaüs, la Croix Rouge, le Secours populaire ou à des ressourceries. Ils seront alors donnés ou vendus à petits prix dans des boutiques solidaires.

Des initiatives comme les bourses aux jouets ou des opérations comme « laisse parler ton coeur » permettent également de donner une seconde jeunesse aux jouets (laisseparlertoncoeur.org). Les jouets usagés peuvent être déposés en déchèteries.

VISUEL 3 : LES SACS FERMÉS

Les sacs fermés empêchent la séparation des déchets recyclables au centre de tri. En effet, les lecteurs optiques qui analysent les déchets assimilent

la présence de ces sacs à des « erreurs de tri » : les emballages sont alors écartés du process et ne peuvent pas être expédiés en filières de recyclage.

VISUEL 4 : LES COUCHES ET AUTRES TEXTILES SANITAIRES

Les couches, mais également les mouchoirs, le papier essuie-tout, les protections hygiéniques oivent être jetés dans le bac à ordures ménagères. Ils ne sont pas recyclables et jetés dans les bacs jaunes nuisent à la valorisation des papiers et emballages.

VISUEL 5 : LES VÊTEMENTS

Tous les textiles d'habillement, les chaussures, et le linge de maison autrement dit «TLC» peuvent être valorisés mais pas s'ils sont déposés dans les bacs jaunes. En effet, ce ne sont pas des emballages et leur présence nuit au bon fonctionnement de la chaîne du recyclage.

Alors comment procéder ?

1. **Faire un don** à des associations (la Croix Rouge, le Secours Populaire, associations locales ...) ou à une ressourcerie ;
2. **Les ramener dans des boutiques** qui proposent des systèmes de collecte d'anciens vêtements et textiles. Certaines proposent en échange des bons d'achat ;
3. **Les déposer quel que soit leur état, même abîmés, dans des bornes dédiées** près de chez vous ou en déchèterie.

Quels textiles sont concernés :

Tous les textiles d'habillement : pantalons, chemises, t-shirts, pulls, robes, manteaux, joggings, chaussettes, sous-vêtements, gants, écharpes, bonnets, foulards, maillots de bain, collants, layettes etc. (liste non exhaustive).

Les chaussures : chaussures de ville et de sport (Homme, Femme, Enfant), sandales, bottes / bottines, tongs etc.

Le Linge de maison : serviettes de table ou de bain, nappes en tissu, gants de toilettes, parures de lit, torchons, tabliers de cuisine, etc.

Et même la petite maroquinerie.

VISUEL 6 : LES EMBALLAGES EN VERRE

Les bouteilles, bocaux et flacons en verre ne peuvent être recyclés que s'ils sont déposés dans les bornes d'apport volontaire. Il ne faut ni les déposer dans le bac à ordures ménagères ni dans le bac jaune.

VISUEL 7 : LES EMBALLAGES IMBRIQUÉS

Afin de gagner de la place, on peut penser qu'imbriquer des déchets est « pratique ». Pourtant, cela empêche le recyclage de ces déchets !

Malgré un passage dans différentes machines de tri, les déchets imbriqués sont difficiles à séparer.

Résultat : ils peuvent être considérés comme des « refus » et finissent à l'incinération.

De plus, le rayon infrarouge des trieurs optiques ne voit que l'emballage extérieur. Ainsi, des capsules en aluminium dans des boites en carton ne sont pas détectées. Tous ces emballages ainsi dissimulés ne connaîtront pas de deuxième vie.

En plus, les balles de matière conditionnées contenant des intrus seront refusées par le recycleur.

Alors n'imbriquez jamais un emballage dans un autre : autrement dit, n'emboîtez pas vos emballages, même s'ils sont identiques, comme les pots de yaourts par exemple.

En cas de besoin pour gagner de la place, il est possible de compacter, un par un, ses emballages ou contacter sa communauté de communes pour obtenir un bac d'une capacité supérieure.

VISUEL 8 : JETER SES EMBALLAGES EN VRAC DIRECTEMENT DANS LE BAC

Pour que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler qu'une fois vidés, les emballages et les papiers sont à déposer en vrac, séparés les uns des autres, dans le bac de tri.

Pour plus d'information

Smitom du Nord Seine-et-Marne :
Michelle BRUN
Directrice

m.brun@smitom-nord77.fr

Syded du Lot : Un centre de tri démonstrateur national en milieu rural

Alors que le premier centre de tri en milieu rural construit à Catus en 1994 fermait définitivement ses portes en 2020, un nouvel équipement permettant de répondre aux enjeux actuels et futurs a été construit sur le même site.

Baptisée Valotri, cette usine de tri gérée en régie permet de traiter 15 000 t d'emballages et papiers par an. La construction du bâtiment et du process a été pensée pour améliorer les performances de tri et les conditions de travail des 35 agents du Syded. Elle a aussi intégré un parcours de visite et une salle dédiée à la sensibilisation des publics accueillis.

Une salle ludo-pédagogique pour petits et grands

Valotri accueille chaque année près de 2 000 scolaires ainsi que du grand public. Pour sensibiliser ces visiteurs, le Syded a réalisé une salle ludo-pédagogique qui permet une immersion dans l'univers du déchet. Les visiteurs sont d'abord invités à passer devant des vitrines représentant les quantités de déchets qu'ils jettent chaque année dans les conteneurs mais aussi en déchèterie. Plus de 700 kg par habitant chaque année : chacun s'accorde à dire que c'est énorme. Ensuite, une modélisation du Modecom réalisé en 2021 montre que les ordures ménagères lotoises contiennent près de 80% d'intrus dont 30% d'emballages et 20% de biodéchets. Les conséquences financières associées font prendre conscience aux visiteurs de l'importance du geste de tri.

La visite se poursuit dans le hall du process depuis une plateforme surélevée équipée d'un écran sur lequel défilent des vidéos qui permettent de rentrer au cœur des machines : cribles balistiques, trieurs optiques, machine à courant de Foucault… Un code couleur présent sur tous les tapis et convoyeurs permet de suivre le cheminement des différents flux : rouge = refus, bleu = fibreux, jaune = plastique.

Ensuite, le passage en salle de tri permet de voir le quotidien des agents du Syded qui affinent le travail des machines. Là encore, les nombreuses erreurs qui défilent sur les tapis interpellent les visiteurs : oui, il y a des personnes qui mettent les mains dans le contenu des bacs de tri. La fin du parcours amène devant les presses et le hall de stockage des balles prêtes à être expédiées.

Le retour en salle pédagogique nous plonge dans l'après tri : que deviennent les emballages triés ? Aux visiteurs d'y répondre en plaçant les différents objets et matières premières secondaires sur la chaîne du recyclage composée de 8 flux.

Les visiteurs découvrent ensuite la galerie des erreurs qui met en scène des objets aberrants retrouvés sur les tapis de tri : pièces automobiles, électroménager, batteries, bouteilles de gaz, seringues, textiles, couches et même carcasses d'animaux ! Autant d'horreurs de tri qui n'ont pas

grand-chose à voir avec les emballages et papiers attendus.

La table tactile équipée du jeu Game of Tri © permet à chacun de se mettre dans la peau d'un agent de tri avec différents déchets qui défilent. Plusieurs difficultés et modes de jeu permettent d'adapter l'outil au public concerné..

Pour sensibiliser à la réduction de déchet, le Syded a mis en place un Gaspi Market où petits et grands sont invités à faire leur course avec un seul objectif : produire le moins de déchets possible.

A propos du Syded du Lot

Une structure publique pour l'environnement

Né de la volonté des élus locaux pour traiter la question des déchets à l'échelle départementale dès 1996, le Syded du Lot a rassemblé l'ensemble des collectivités du département pour mutualiser les moyens et en faire un territoire avant-gardiste et solidaire sur la gestion des déchets. En plus de cette compétence historique, le Syded s'est progressivement vu confier d'autres activités, toujours au service de l'environnement.

5 compétences complémentaires pour le Lot

- **DÉCHETS**
- **ÉNERGIES RENOUVELABLES**
- **ASSAINISSEMENT**
- **EAU POTABLE**
- **EAUX NATURELLES**

Comme toute structure publique, le Syded est dirigé par des élus locaux qui représentent chaque collectivité adhérente ainsi que le Département du Lot. Son statut d'EPIC lui permet de gérer en régie l'ensemble de ses activités opérationnelles.

Une gestion départementale des déchets

Les agents du Syded sont répartis sur différents sites sur le département pour mettre en œuvre une gestion responsable des déchets. Parmi les principaux équipements :

- 2 centres de tri (Catus et Saint-Jean-Lagineste)
- 29 déchèteries
- 3 plateformes de compostage.

Pour plus d'information

SYDED du Lot :
Jean-Loup OUDIN
Directeur
Direction de la Communication
et de l'Économie Circulaire

LES BRÈVES DES ADHÉRENTS

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64)

L'Agglo recherche 50 foyers pour relever pendant 4 mois son défi anti-gaspi alimentaire

Seul ou en famille, l'Agglo vous propose de réduire votre gaspillage alimentaire en 4 mois grâce à un accompagnement collectif du 10 novembre 2023 au 3 mars 2024. Vous voulez relever le défi ? Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 octobre.

Le défi anti-gaspi proposé par l'Agglomération est de réduire de 50 % le poids du gaspillage alimentaire des foyers en adoptant des écogestes.

Pour y parvenir, les participants recevront un livret d'accueil, un outil et un petit seau pour peser les aliments gâchés. Trois périodes de pesées du gaspillage alimentaire seront nécessaires pour évaluer la progression des nouvelles habitudes.

Des ateliers pratiques, des séances de jeux et de sensibilisation seront proposées tout au long du défi pour aider les foyers dans leur progression grâce aux partenaires locaux qui animeront ces moments d'ateliers.

Les participants seront également invités à des temps conviviaux et d'échanges pour partager notamment leurs bonnes pratiques et trucs et astuces.

https://www.pau.fr/article/rejoignez-le-defi-antigaspi-alimentaire

Plaine Commune Grand Paris (93)

Réduire ses déchets : toutes et tous concerné.e.s, de la maternelle au lycée !

© Fabrice Gaboriau / Plaine Commune

Parce que les élèves du territoire sont les acteurs de demain de la réduction et du tri des déchets, Plaine Commune propose des actions de sensibilisation en direction des scolaires, de la maternelle au lycée, à mettre en place pour la nouvelle année scolaire qui débute. On vous explique tout.

Le saviez-vous ? En moyenne, chaque habitant du territoire produit 460 kg de déchets par an, avec pour conséquence directe un impact environnemental négatif : gaz à effet de serre, pollution de l'air, des sols et des eaux, épuisement de nos ressources naturelles...

À ce titre Plaine Commune s'engage à diminuer la production de déchets et à mieux les valoriser. Une ambition qui passe par la sensibilisation des habitant.e.s dès le plus jeune âge.

Des ateliers de sensibilisation et de l'accompagnement de projets

Plaine Commune organise des ateliers en classe et met à disposition des outils pédagogiques pour aider les enseignants à sensibiliser les élèves et changer ainsi durablement le comportement des consommateurs de demain :

- **Pour les maternelles** : 1 atelier d'1 heure sur le tri ou la réduction des déchets ;
- **Pour les élémentaires (à l'exception des CE2)** : 1 atelier d'1h30 sur le tri ou la réduction des déchets ;
- **Pour les classes de CE2** : 2 ateliers de 1h30 répartis sur l'année → 1 atelier sur le tri des déchets au premier semestre et 1 atelier au choix sur la réduction des déchets au 2e semestre. ;
- **Pour les collèges et les lycées** : accompagnement des projets de classe ou d'établissement et des visites de sites.

https://plainecommune.fr/vie-du-territoire/actualites/detail/actualites/reduire-ses-dechets-toutes-et-tous-concernees-de-la-maternelle-au-lycee/

Ville de Paris (75)

Le compost fait sa rentrée dans les écoles parisiennes

Plus de 300 écoles primaires et maternelles sont équipées d'un composteur partagé à Paris. Focus sur l'organisation du compostage en milieu scolaire.

Le matériel posé est un **triple composteur**, renforcé et doté de grilles anti-rongeurs. Si une installation en pleine terre n'est pas possible, un **lombricomposteur collectif** est mis en place.

Un **maître-composteur** installe ces équipements, il forme également les personnels aux gestes de base. Les élèves vont se charger au quotidien de faire vivre ce composteur. Le projet sera accompagné pendant les huit premiers mois jusqu'à son autonomie par le maître-composteur.

Un outil pour les enseignants et les animateurs

Au-delà du traitement biologique des biodéchets, ce composteur partagé est un **outil pédagogique** au service aussi bien des enseignants que des animateurs de la Ville de Paris. Un livret explicatif est distribué au personnel.

Le sujet du compostage peut faire l'objet de nombreuses « leçons de choses », aussi bien en classe que pendant les pauses méridiennes ou lors des ateliers après l'école.

Un composteur partagé dans la crèche de la rue Renard
© JJ FASQUEL

Un premier pas vers le compostage

Des **bio-seaux** sont **distribués dans une ou plusieurs classes**. Les enfants les emmènent à la maison et les ramènent pleins une fois par semaine pour les vider dans le composteur partagé.

Les **déchets de préparation des repas de la cantine** et les restes des déjeuners ou des goûters alimentent également le composteur. Les détritus alimentaires de nombreuses cantines font par ailleurs l'objet d'une collecte sélective de biodéchets.

Le mois ou le trimestre suivant, **une nouvelle classe s'occupe du compostage**, de manière à permettre à tous les enfants de l'établissement de l'expérimenter. Ce qui peut susciter des envies de composter à la maison !

https://www.paris.fr/pages/le-compost-a-l-ecole-18451

Dijon métropole

Trier mes déchets alimentaires

En moyenne, le bac à ordures ménagères d'un habitant de la métropole est composé de 17 % de déchets alimentaires, dont 2 % de gaspillage alimentaire.

Bornes dédiées au dépôt de ces déchets

C'est pourquoi, Dijon métropole expérimente, jusqu'à la fin de l'année 2023, différents modes de gestion des déchets alimentaires en mettant à disposition des habitants de 8 secteurs du territoire, des bornes dédiées au dépôt de ces déchets.

Il s'agit d'une solution complémentaire au compostage à domicile que chaque habitant peut pratiquer dans son jardin grâce aux composteurs mis à disposition par la métropole.

L'objectif de l'expérimentation : identifier les solutions de gestion des déchets alimentaires les plus efficaces selon chaque type d'habitation et les mettre en place en 2024.

Cette opération est réalisée avec le soutien financier de l'ADEME dans le cadre du Plan de relance et financée par l'Union européenne – NextGenerationEU et du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

Modes de gestion des déchets alimentaires testés

Les modes de gestion des déchets alimentaires testés sont les suivants :

- 59 bornes de tri des déchets alimentaires sont installées sur la commune de Ouges, dans les quartiers des Genêts et de la Gentiane à Neuilly-Crimolois, dans les quartiers Cœur de ville et

Grand Chaignet à Quetigny, et dans les quartiers Grésilles, Roosevelt et France Libre de Dijon,

- un point d'apport, géré par l'entreprise Alfacy, est installé dans le quartier Fontaine-Village à Quetigny,
- une collecte sur permanence, assurée par l'association la Chaîne Verte, est proposée en centre-ville de Dijon sur les places Saint-Bernard et Saint-Michel.

https://www.metropole-dijon.fr/Actualites/Trier-mes-dechets-alimentaires

Métropole Aix Marseille Provence

Relevez le « Défi familles zéro déchet »

Vous vous sentez concernés par la préservation de l'environnement ? Vous voulez agir pour réduire la taille de vos poubelles, limiter les gaspillages, consommer autrement et réaliser des économies ? Mais aussi pour votre santé et celle de vos enfants ? Participez, pendant six mois, au « Défi familles zéro déchet », une démarche ludique et conviviale qui vous permettra de changer vos habitudes et de réduire votre production de déchets ménagers.

De novembre à mai 2024, à l'initiative de la Métropole, une centaine de foyers seront accompagnés par l'association Zero Waste Marseille afin de modifier leurs pratiques de consommation, faire des économies et réduire leur production de déchets. Pourquoi pas vous ?

Tendre vers le zéro déchet est à la portée de tous

Quels que soient votre catégorie sociale, votre lieu de résidence sur la métropole… Familles nombreuses, célibataires, étudiants ou seniors… Quels que soient votre catégorie sociale, votre lieu de résidence sur l'ensemble du territoire de la métropole, vous êtes toutes et tous les bienvenus pour expérimenter pendant six mois, les bons R3FLEXES de la réduction des déchets, de la réutilisation, du recyclage et de la consommation responsable.

L'objectif de ce programme est d'aider les habitants du territoire à réduire d'au moins 25 % leur production annuelle de déchets ménagers et à faire des économies.

Alors n'hésitez pas ! Venez explorer les solutions que la Métropole et ses partenaires déploient, au quotidien, pour produire moins de déchets.

https://ampmetropole.fr/environnement/gestion-des-dechets/relevez-le-defi-familles-zero-dechet/

Orléans métropole

Festival de loire : le tri des déchets prend de l'ampleur

6 espaces ont été installés sur le site du Festival de Loire, ainsi qu'une vingtaine de « cendriers de sondage », afin de trier les déchets pour favoriser leur revalorisation.

Festival de Loire : le tri des déchets prend de l'ampleur

Dans la poubelle jaune, sous le panneau explicatif assorti, le recyclage : bouteilles en plastique, canettes, emballages (plastique et carton), barquettes (alu et carton), sachets de chips, journaux et papiers… Dans le bac marron voisin, les biodéchets : restes de repas, épluchures, sachets de thé, trognons de pomme, croûtes de fromage, coquilles d'œufs… À côté, le verre, sous le panneau noir, les cartons, vidés et pliés, et les autres déchets (mouchoirs, papiers gras, couverts en plastique, lingettes…) dans la dernière poubelle, la grise, prévue à cet effet.

De nouvelles dispositions ont été prises cette année par Orléans Métropole afin de faciliter le recours au tri des déchets, tant par les exposants que les festivaliers, attendus en nombre du 20 au 24 septembre. 5 espaces ont en effet été installés tout au long des quais, disséminés entre la porte d'entrée du site (quai du Châtelet) et le pont Thinat, où les usagers pourront se laisser guider par les dizaines

d'agents mobilisés, spécialisés dans la réduction et la valorisation des déchets.

Au rayon nouveautés également, l'installation sur les quais d'une vingtaine de « cendriers de sondage », installations ludiques qui permettent de réduire considérablement le nombre de mégots jetés au sol via un système de petites questions simples et décalées, en partenariat avec la JCI (jeune chambre économique d'Orléans).

https://www.orleans-metropole.fr/actualites/detail/festival-de-loire-le-tri-des-dechets-prend-de-lampleur

➔ *EVODIA (88)*

Evodia participe cette année encore au mouvement 4R !

Mais concrètement, c'est quoi le mouvement 4R ? Lancée par l'organisme Refashion, la campagne #RRRR, a pour objectif de sensibiliser les citoyens à la revalorisation de leurs textiles, chaussures et linges de maison afin de leur donner une seconde vie.

4 R pour 4 gestes éco responsables :

- R comme Réparer. Recoudre un bouton, changer une fermeture éclair, rapiécer un jean… C'est malin, économique et écologique !
- R comme Réutiliser. Donner, troquer, acheter des vêtements de seconde main, revendre, transformer… On a tous à y gagner et on se fait un look unique
- R comme Recycler. Tous les textiles se trient et les solutions de recyclage sont nombreuses, souvent issues de l'Economie Sociale et Solidaire.

R comme Réduire. Car il s'agit bien d'acheter différemment et de réduire notre production de déchets en prolongeant la vie de nos vêtements. Prenons conscience de leur valeur et de leurs impacts sur le Monde pour une industrie textile plus circulaire.

L'occasion pour Evodia d'organiser plusieurs temps forts autour de la précarité menstruelle, sujet d'actualité qui touche de nombreuses femmes dans le monde. A cette occasion ce sont des serviettes hygiéniques réutilisables qui seront confectionnées et une conférence sur la thématique de la précarité menstruelle qui sera programmée. De quoi allier le sujet militant de la précarité menstruelle, au zéro déchet et aux textiles réutilisables et durables.

Au programme cette année :

Ateliers de création de serviettes hygiéniques réutilisables et leurs pochettes

- Lundi 25 septembre de 14h à 17h chez Vosgelis Golbey ;
- Mardi 26 septembre de 13h30 à 16h30 chez Vosgelis Saint-Dié-des-Vosges ;
- Mercredi 27 septembre dans un club sportif ;
- Jeudi 28 septembre de 18h à 20h avec la mission locale d'Epinal.

Pour ces ateliers, les machines à coudre seront prêtées par l'entreprise WISMER, qui vend et répare des machines à Thaon-les-Vosges.

Conférence sur la précarité menstruelle et le zéro déchet

- Jeudi 28 septembre de 20h à 21h au Centre de Recyclage de la Maix à Chavelot en présence d'Elodie GENESTE, Directrice de la Communication et de la Prévention des Déchets chez Evodia, Catherine BONNE, Sage-Femme au Centre de Santé Sexuelle des Vosges, Mélanie CHEVALIER, Conseillère Santé et Environnement chez SYNERCOOP, Aude BALLAND, Créatrice de la Bonne Semaine et Catherine PEZERAT, Déléguée Départemental aux Droits des femmes et à l'Egalité au Conseil Départemental des Vosges. La conférence sera animée par Cécile JACQUOT, animatrice chez VosgesFM. De quoi allier le sujet militant de la précarité menstruelle, au zéro déchet et au réemploi des textiles.

https://www.evodia.org/blog/2023/09/07/evodia-participe-au-mouvement-rrrr/

Symevad (62)

Passez au compostage à domicile

Avec l'aide du SYMEVAD lancez-vous dans le compostage à domicile

Les habitants des communes appartenant au SYMEVAD ont la possibilité d'obtenir un composteur gracieusement dans la limite d'un composteur par foyer (ou un vermicomposteur pour les personnes en appartement)*

Pour cela, il leur suffit de s'inscrire et de participer à l'une des réunions sur le compostage, organisées par le SYMEVAD.

Pendant cette réunion, un spécialiste du compostage explique comment monter le composteur, comment l'alimenter en matière organique, quelles sont les règles à respecter pour obtenir un bon compost, comment l'utiliser, etc. A l'issue de celle-ci, le matériel leur est remis.

Le SYMEVAD propose deux types de réunions :

- Soit une réunion publique au siège du SYMEVAD ou dans certaines communes. La remise du matériel se fait directement en fin de réunion.
- Soit une réunion en visio-conférence, et la remise du matériel se fait au SYMEVAD (Evin-malmaison) sur rendez-vous, en mode drive.

https://www.symevad.org/actualites/passez-au-compostage-domicile

Calitom (16)

Concours J'agis pour réduire 2023 : Appel à projets

Initié par le Comité -20% déchets en Charente, ce concours s'adresse à tous les professionnels charentais qui ont un projet de prévention et de réduction des déchets, tous domaines d'activité confondus. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 29 octobre 2023.

Le concours a pour objectif de soutenir financièrement des initiatives charentaises innovantes en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire.

Tous les professionnels charentais, ou ceux exerçant leur activité en Charente, sont concernés : entreprises artisanales, industrielles, de services, start-up, micro-entreprises, TPE, PME, travailleurs indépendants, exploitations agricoles.

Trois prix différents seront décernés en fonction de l'innovation portée par le projet, et notamment en terme d'impact sur la réduction de la production des déchets et leur nocivité sur le territoire charentais.

https://www.jagispourreduire.com/actus-outils/concours-jagis-pour-reduire-2023/

Cercle National du Recyclage

twitter

@CNRecyclage

Cercle National du Recyclage - 5 rue Jules de VICQ 59000 LILLE - Tél. : 03.20.85.85.22
E-mail : contact@cercle-recyclage.asso.fr - Site : www.cercle-recyclage.asso.fr
Directeur de la publication : Jean-Patrick MASSON - Rédacteur en chef : Bertrand BOHAIN
Equipe de rédaction : Philippine DUBOIS, Delphine GOURLET, Inès TISSANDIER, Caroline GOSSEAU